

Direction Départementale des territoires  
de la Dordogne  
Service économie des territoires  
agriculture et forêt

## Contrôle des structures

### Déclaration de mise en valeur d'un bien agricole en application de l'article L 331- 2 II du code rural et de la pêche maritime

Je soussigné (e) Mme – M. (1) (2) : .....

demeurant à : ..... (3)

déclare satisfaire aux conditions :

- de capacité professionnelle agricole \*(Bac Pro, BPREA, BTSA...)  autre(préciser).....
- d'expérience professionnelle agricole \*\*

et vouloir mettre en valeur les biens agricoles désignés ci-après :

Communes	N° de parcelles	Superficie

appartenant, depuis **9 ans au moins** à Mme - M. (1) (2) : .....

- père  mère  grands-parents  oncle  tante  sœur  frère  époux (se)
- autre (parent allié, en ligne directe ou collatérale jusqu'au 3ème degré) .....

Ce bien est transmis par :  donation  location  vente  succession

Ces parcelles sont libres de la location au jour de la déclaration.

Les biens sont destinés :

- à l'installation d'un nouvel agriculteur,

ou

- à la consolidation de l'exploitation du déclarant et dans ce cas la superficie totale après consolidation n'excède pas le seuil de surface fixé par le SDREA.

A , le 201

(signature)

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Indiquer le nom et prénom
- (3) Indiquer l'adresse

\* diplômes ou certificats requis pour l'octroi des aides à l'installation visées aux articles D. 343-4 et D. 343-4-1 du code rural.

\*\* avoir exercé 5 ans minimum, au cours des 15 dernières années, en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé d'exploitation, de salarié d'exploitation agricole, de conjoint collaborateur d'exploitation, sur une surface au moins égale au 1/3 de la SAU moyenne régionale choisie par le SDREA.